



Loyer minimum investissement de robien

Par **glefol**, le **22/10/2008** à **21:24**

bonsoir
je viens de recevoir une " rectification selon la procédure contradictoire"
portant sur
revenus fonciers année 2005 à 2007
j' ai opté en 2003 au dispositif de Robien et je loue à ma
fille.
les impôts veulent me redresser sur les revenus fonciers (loyers) qu 'ils considèrent trop
peu élever. Je loue 300€ /mois et ils considèrent que le prix devrait être de 550€/mois et
envisagent un redressement de 1300€ pour les 3 années.
Dans les textes d' investissement
de Robien je n' ai jamais vu qu 'il fallait louer à un prix minimum.
Qu 'en pensé vous.
D'
avance merci.